partager la rue
BRIVE VILLE CYCLABLE

RÉUNION MENSUELLE

Date : 19/09/2023 de 20h00 à 22h00

Maison Municipale des Sports
8, Avenue André Jalinat
19100 Brive-la-Gaillarde
☎ : 06 51 92 82 41
brive.villecyclable@laposte.net
www.brivevillecyclable.org

Participants : Gaëlle Paulin – Sophie Marcucci – Élaine Schuszter
Gilles Denecker – Didier Robert – Laurent Mercier – Jean-Marc Lefebvre – Jérémy Lull – Martin de Corbier – Charles-Henri Le Billan – Yann Berthou

Prochaine Réunion le : Mardi 10-10-2023

Objet – Sujet Traité	Responsable	Délai
La réunion, ouverte à tous, s'est déroulée en présence de 11 participants, selon l'ordre du jour suivant : - Communication - Réseau Cyclable - Relations avec la Municipalité - Animations - Questions diverses		
Communication : Demande sensibilisation Lors de nos diverses animations beaucoup d'institutions nous demandent d'intervenir pour une sensibilisation au Règles de Circulation Urbaine et en particulier la circulation cycliste. *Nous répondrons favorablement à chaque sollicitation.*		
Communication : Formation des bénévoles Vu la situation décrite ci-dessus il est nécessaire de démultiplier en interne les éléments qui nous permettent d'être reconnus dans cet exercice. *Pour la prochaine Réunion Mensuelle du 10/10/2023 les adhérents (uniquement) souhaitant aider à prodiguer cette sensibilisation devront se faire connaître afin que l'on puisse organiser, en interne, des sessions de "Formation" de manière à suppléer le Présiden*		
Relation avec la Municipalité : Réunion du Groupe de Travail Le Groupe de Travail Mairie / BVC s'est réuni le 13/09/2023 Un compte-rendu complet a été fait par les Services Techniques et disponible sur notre site. https://www.brivevillecyclable.org/r%C3%A9seau-cyclable-briviste/relations-mairie-bvc/groupe-de-travail-mairie-bvc/ *Devant quelques divergences avant l'été, BVC a fait quelques mises au point que l'on peut retrouver en Annexe*		

Relation avec la Municipalité : Ville à 30 La mise en "Zone 30" de la ville avait fait l'objet d'un planning élaboré par les Services Techniques qui courrait jusqu'en 2024 (voir en Annexe). Le changement de stratégie - possible uniquement depuis avril 2022 - qui est de passer la totalité de la ville en Zone 30 - fait apparaitre que des secteurs entiers n'ont pas été traités, en Double Sens Cyclable notamment. Il faut noter que le changement de stratégie ne modifie, ni en bien, ni en mal, les modalités de circulation cycliste. Il s'agit en fait d'une simplification pour les automobilistes qui ont désormais la vitesse dérogatoire (50 Km/h) inscrite sur la chaussée au lieu d'avoir des "restrictions" en Zone 30 indiquées sur une multitude de panneaux. *Cette mise en fonction "instantanée" fait que les divers marquages, en particulier DSC, n'ont pas été faits.* *BVC fera passer aux Services Techniques les éléments qui, aujourd'hui, posent des problèmes de circulation aux usagers.*		
Relation avec la Municipalité : Veille La "Veille" est particulièrement bien traitée par les Services Techniques Un tableau récapitulatif et tenu à jour au fil des réunions avec les ST est consultable sur le site https://www.brivevillecyclable.org/pages-en-lien/veille/ *Des propositions ont été faites (voir compte rendu réunion GT Mairie / BVC du 13/09/2023) et chiffrées pour nombre de points qui seront, suivant le budget dédié, traités en 2024*		
Relation avec la Municipalité : Réseau Cyclable Classement des aménagements propsés par le consultant Hans Kremers. Pour rappel, les aménagements "Kremers" ne sont pas les seuls et BVC, outre la généralisation des Zones 30, a complété par des besoins surtout dûs aux ruptures de continuité qui créent des Points Noirs dangereux. Là aussi, le recueil de la totalité des aménagements à mettre en œuvre est consultable sur le site https://www.brivevillecyclable.org/r%C3%A9seau-cyclable-briviste/plan-d-action-r%C3%A9seau-cyclable/ *Tous les aménagements nécessaires ont été mis à jour sur le Réseau Cyclable Briviste par BVC.* *Ils seront classés lors de la Réunion Mensuelle du 10/10/2023 pour fournir un programme, en fonction des réfections de voirie, pour le budget 2024.*		
Animations : Forum des Associations Beaucoup de monde veut utiliser le vélo comme véhicule de déplacement au quotidien Les freins sont la méconnaissance des règles de circulation urbaine et le manque d'aménagements sur les artères à forte densité de circulation *C'est à cette occasion que des demandes de sensibilisation ont été formulées.*		

Animations : Animation avec Tutélaire Sympathique après-midi du 16 septembre où, là aussi les demandes se sont faites nombreuses à notre stand, tant sur la circulation urbaine que sur la réparation des vélos pour laquelle nos amis de la Sacoche à Outils et de la Ressourcerie Gaillarde ont prodigués conseils et tour de main. *Voir le déroulé de cette animation sur le site* https://www.brivevillecyclable.org/activit%C3%A9s-agenda/activit%C3%A9-et-agenda-2023/animation-avec-tut%C3%A9laire/		
Questions Diverses : Passerelle du Prieur La passerelle en bois du Prieur fait comme tout un chacun : elle vieillit. Des inspections périodiques sont prévues et la dernière en date a repéré un affaissement sensible qui a nécessité sa fermeture au trafic cycliste et piéton. BVC a demandé que soit installé un panneau au pont de la Bouvie. *Une délégation BVC ira sur site, rue de l'ile du Roi, regarder ce que l'on peut proposer comme aménagement provisoire pour remonter vers le pont Ceyrac pendant le temps d'interdiction de la passerelle.*		
- Contrôle de fermeture de la deuxième porte. - Fermeture de la porte principale et Contrôle à 22h00.	***Didier***	**S38**

Réunion Mairie / BVC du 13/09/2023

Bonjour,
Compte rendu BVC à chaud.

Retour sur les demandes et responsabilités de BVC

Pour avoir un Réseau Cyclable Briviste performant il faut à toute force **éviter les ruptures de continuité cycliste** qui sont toujours accidentogènes.
(voir, en exemple, le fichier joint sur la dangerosité des ruptures à cause du stationnement)

Brive **V**ille **C**yclable a rappelé qu'elle n'est pas un hiérarchique des Services Techniques et encore moins vis-à-vis des élus, mais doit être considérée comme une sorte d'Auditeur (au demeurant bienveillant quoique l'on puisse en penser) qui, en prenant comme référentiels les documents tels que le Code de l'Environnement, le Code de la Route, l'Instruction Interministérielle de Signalisation Routière et les fiches du CEREMA, met en évidence ce que l'on peut appeler des "Non Conformités" soit aux dispositions légales et/ou aux prescriptions de la Règle de l'Art.

La non levée des "Non Conformités" signalées sont de l'entière responsabilité de la Municipalité en cas d'accident.

BVC n'a donc aucune légitimité pour donner une quelconque validation et encore moins accorder une exonération des prescriptions législatives.
Le fait d'indiquer un « pis-aller » ayant pour but d'essayer de minimiser les risques d'accident que font courir un aménagement non conforme ne donne pas quitus à la Municipalité.

BVC peut juste dire si l'aménagement concerné peut offrir aux cyclistes une Circulation Urbaine Sûre, Pratique et Conviviale, le reste étant de la pure philosophie qui n'a pas lieu d'être car on parle ici de l'intégrité physique des personnes.

Et que tout le monde garde à l'esprit que **Brive Ville Cyclable – Partager la rue**, ne prend en compte, dans sa démarche, que le bien être, ceci dans le périmètre de leur domaine, des **Cyclistes** mais aussi des **Automobilistes** et des **Piétons**, sachant que chaque catégorie d'usagers a beaucoup moins de "Droits" que de "**Devoirs**".

Nous avons noté que les ST feront le compte-rendu de cette réunion.
BVC s'attachera à préparer, avant la réunion du 21 novembre, un recensement et un classement des aménagements prévus par le Consultant qui doivent être attachés aux réfections de voirie.
Ce sera l'ordre du jour de la prochaine réunion Mensuelle BVC du 19 septembre 2023.

Cordialement

Rédigé le : **22-09-20**

Annexe

PROPOSITIONS DE VOIES QUI PASSERAIENT EN ZONE 30

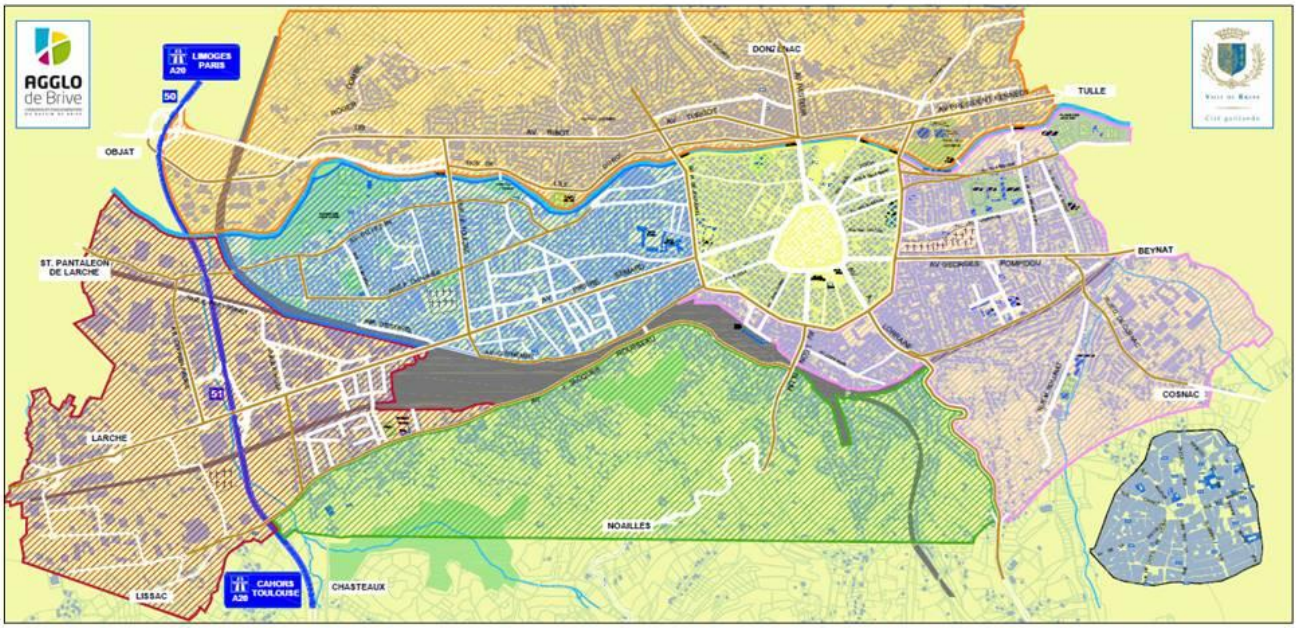

18-01-2021

PROPOSITION

2021
2023
2021
2024
2022
Voies à 50 km/h

VILLE DE BRIVE
CITÉ ACTIVE

Rédigé le : **22-09-2023** – DR

Annexe